

# SPECIF Campus : une association au service de tous les enseignants-chercheurs en informatique

## PROFESSION DE FOI DES LISTES SPECIF CAMPUS POUR L'ELECTION 2015 DU CNU 27

**SPECIF Campus** (Société Professionnelle des Enseignants et Chercheurs en Informatique de France) rassemble la communauté des enseignants et chercheurs en informatique (<http://www.specifcampus.fr>). Elle a ainsi vocation à représenter et à défendre la communauté des enseignants-chercheurs relevant de la section 27 du CNU. Cette communauté présente, en effet, des spécificités qui doivent être prises en compte par une association à caractère professionnel qui lui est vouée. Ainsi, thématiques de recherche diversifiées, souvent pluridisciplinaires, relevant aussi bien de la théorie que des usages, transversalité remarquable notamment dans l'enseignement, besoins de compétences informatiques dans les activités stratégiques de nos établissements sont autant de singularités nous demandant d'assumer des missions débordant de nos fonctions statutaires.

La préoccupation de **SPECIF Campus** est d'analyser la diversité de ces situations, de mutualiser les expériences, de comprendre comment l'environnement universitaire interagit avec notre métier, d'identifier les paramètres de l'évolution de nos carrières et de les faire prendre en compte par le CNU. Aussi nos listes de candidats aux élections de la 27<sup>ème</sup> section CNU reflètent-elles :

- la **diversité thématique** de l'informatique, couvrant tout le spectre des domaines, de ses bases à ses applications, aux enjeux de société,
- la **diversité géographique** des lieux d'exercice des enseignants-chercheurs en informatique (IUT possiblement délocalisés, écoles, facultés ...),
- la **diversité des contextes** d'enseignement et de recherche,
- autant que possible un **équilibre femmes hommes**.

Pour les **qualifications**, nous apprécierons les aptitudes à la recherche, reconnues par la communauté thématique, et les aptitudes à l'enseignement, attestées par une expérience pédagogique. Pour la qualification aux fonctions de professeur, l'aptitude à l'animation, tant en recherche qu'en enseignement, et la prise de responsabilités collectives seront des facteurs supplémentaires d'appréciation. Nous souhaitons également favoriser une ouverture aux domaines émergents et aux travaux interdisciplinaires quand ils ont un ancrage informatique clair et qu'ils sont de qualité.

Pour les **promotions**, nous examinerons l'ensemble des facettes de notre métier en tenant compte des spécificités de notre section : jeunesse du corps, faible pourcentage de professeurs, manque criant de personnels techniques et administratifs. Les promotions doivent apprécier recherche fondamentale, transversale et appliquée, diversité des méthodes de publication des différentes thématiques, formation initiale et continue, innovations pédagogiques, gestion de l'enseignement et de la recherche, activités collectives, qu'elles soient administratives ou techniques.

Pour les **PEDR**, les sections CNU ont dû mettre en place en 2014 la délivrance des avis, préalable aux décisions des établissements. La section CNU 27 a réalisé un examen attentif et équilibré des demandes des maîtres de conférences et des professeurs. La qualité des dossiers déposés a reflété des collègues fortement investis dans tous les volets du métier d'enseignant-chercheur et maintenant, en particulier, un niveau de recherche élevé. La gestion très restrictive par quotas, doublée de la politique budgétaire qui incombe aux établissements, doit être revue afin de soutenir les candidats et ne pas les décourager.

Durant cette mandature, la section 27 n'a pas accepté de mettre en place l'évaluation des enseignants-chercheurs. Le principe de cette évaluation, requise par le Ministère, a maintenant évolué pour devenir un « suivi de carrière », synchronisé avec les vagues d'évaluation des établissements. Toutefois, les modalités d'examen et les utilisations qui pourront être faites de ces « suivis » sont encore incertaines. Pour la prochaine mandature du CNU, si cette mise en œuvre devient effective, nous nous engageons à veiller à ce que les « suivis » réalisés ne puissent pas être utilisés à mauvais escient, mais uniquement pour aider les collègues concernés et en prenant en compte comme un élément de contexte essentiel, les conditions d'exercice de leur métier.

L'étude préalable des dossiers est un point fondamental du bon fonctionnement du travail collectif en session. Aussi nos élus s'engagent-ils à réaliser avec grand soin et dans le respect des candidats toutes les missions qui leur incomberont. Les principes de **transparence**, de **rigueur** et d'**équité** qui ont toujours été défendus par **SPECIF** seront à nouveau ceux des listes que nous proposons pour **SPECIF Campus**. Nos élus défendront la qualité avant la quantité et refuseront de cautionner l'utilisation à tout crin d'indices bibliométriques pour évaluer l'activité de recherche.



Pour les prochaines élections, **SPECIF Campus** maintient des membres sortants, garants de la continuité de l'esprit de consensus et d'efficacité de la 27<sup>ème</sup> section sortante, sur des listes qui font aussi largement appel à de nouveaux collègues. Nous nous engageons à continuer de rendre compte de notre travail à l'ensemble des collègues, en explicitant dans la mesure du possible les critères retenus par la section, en publiant les résultats de ses travaux et en fournissant des éléments qualitatifs et quantitatifs d'analyse des sessions.

Les premiers candidats de chaque collège (Titulaire 1. / Suppléant 1.bis) sont :

Collège A		Collège B	
1. Annick Montanvert	UPMF-IUT2 ; GIPSA-lab ; Grenoble	1. Fabien Torre	Univ. Lille 3 ; CRISTAL ; Lille
1.bis Roberto Di Cosmo	Université Paris Diderot ; PPS ; Paris	1.bis Cécile Murat	Univ. Paris Dauphine ; LAMSADE ; Paris

**Voir les listes complètes des candidats, collèges A et B, sur le site : <http://www.specifcampus.fr/cnu2015>**

**(Attention, ceci n'est pas un bulletin de vote !)**